

- B.
Perpetue
LeBlanc
56
- Le Seize Avril mil huit cens neuf aété parmoi Prêtre soussigné baptise
Sous condition Perpetue née le 16 novembre del'année precedente du
légitime Mariage entre Jean Baptiste LeBlanc & anne Miuice de
cette Paroisse enpresence dela Mere qui m'a declaré quelleavoit de
l'incertitude sur l'ondoyement quiavoit été conferé àson enfant par
la sagefemme Le Parain aété Silvain Pottier &la Maraine aete
Isabelle LeBlanc sour del'enfant aussi de cette Paroisse qui ont
declaré nesavoir pas ecrire
- Sigogne
- B.
Julie
Douset
57
- Le Seize avril mil huit cens neuf Je Prêtre soussigné ai supplié
les cérémonies du Baptême à Julie née le trois Novembre del'année
précédente dulegitime Marriageentre Pierre Douset & genevieve
Boudreau decette Paroisse enpresence du pere &de la mere del'en-
fant qui m'ont de claré quivu la necessité & monabsence avoient
fait baptiser leur enfant par AmableBoudreau oncle del'enfant
qui avoit coutume delefaire danslecanton. Le Parain aété aété
Jean Baptiste Boudreau oncle delenfant & la Maraine aété
Veronique Douset la tante aussi de cette Paroisse
- Amable Boudreau Sigogne
- B.
Agnès Sophie
Muice
58.
- Le Seize avril mil huit cens neuf Je Pretre soussign ai supplié
Les cérémonies du Bapteme à Agnès Sophie née le 27 decembre
1808 du legitime Mariage entre ~~Lazare Boudreau~~ Jean Muice
lejeune & Marguerite Robichau decette Paroisse enpresence dela
mere qui m'a declaré que vu mon absence elleavoit fait baptiser son
enfant par Frederic Surete son voisin & m'a en outre asuuré qu'elle
ne'entretenoit aucun doute surlavalidité de cet ondoyement Le Pa-
rain aété Benjamin Miuice oncle de lenfant &laMarraine a
été genevieve Boudreau femme Pierre douset aussi decette Paroisse
qui ont declaré nesavoir pas écrire la vature dedeux mots approu-
veé.
- Sigogne
- B.
André
Douset
59
- Le Seize avril mil huit cens neuf Je Prêtre soussigné ai supplié les
cérémonies du Bapteme à André né le 25 Novembre dernier dulégi-
time Mariage entre Francois Douset & anneLe Blancdecette Paroisse
enpresence du pere &delamere del'enfant qui m'ont declaré que
vu mon absence ils avoient fait Baptiser leur enfant par Joseph
Douset l'ancien Son grandpere & m'ont assuré qu'il n'entretenoient
aucundoute dela validité de cet ondoyement. Le Parain aété Jean
Baptiste Boudreau fils de Michel Boudreau & la Maraine aété Perpe-
tue Babin fille de Joseph Babin l'ancien aussi de cette Paroisse les
quels ont declaré nesavoir pasécrire
- Sigogne
- Le dix sept avril mil huit cens neuf apres trois publications de Bans de
Mariage faites au prone dela Messe Paroissiale par trois dimanches con-
secutifs savoir le 2, le 9 &le 16 du même moi d'Avril entre Marc Amirault